

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux relations commerciales que la société Le Studio entretient avec ses clients.

Toute commande emporte de plein droit l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions.

Le fait pour la société Le Studio de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque de ces dispositions n'entraîne pas la renonciation de Le Studio à ladite disposition, que Le Studio reste libre de mettre en œuvre à tout moment.

## 1. OFFRE DE PRIX ET COMMANDE

### 1.1 – Validité de l'offre.

- a) Nos prix sont établis hors taxes et précisés dans les conditions particulières de vente, les propositions commerciales ou le dernier tarif en vigueur.
- b) Sauf convention écrite contraire, nos prix s'entendent nets départ nos entrepôts, port et emballage en sus.
- c) La Société Le Studio se réserve le droit de modifier ses prix périodiquement, en application de nouvelles dispositions fiscales, douanières, en fonction de l'évolution des taux de change monétaire ou de ses approvisionnements en matières premières.

### 1.2 – Commande.

- a) Pour toute ouverture de compte et/ou première commande il est demandé au client de retourner par fax et par courrier :
  - Un RIB
  - Un extrait du K-bis de moins de 3 mois
  - Les Conditions Générales de Vente paraphées et signées avec le cachet de l'entreprise
- b) Toute commande passée directement ou par l'intermédiaire de nos représentants, ne nous engage que si elle est confirmée par nous et conforme aux conditions générales de vente en vigueur au moment de la commande.

### 1.3 – Modification et annulation.

- a) L'annulation ou la modification partielle ou totale de la commande n'est recevable et n'est valable que si les deux parties sont d'accord.
- b) En cas d'annulation de commande de la part de l'acheteur, les acomptes versés par l'acheteur sont acquis à Le Studio
- c) Pour cas de force majeur, Le Studio aura la faculté d'annuler tout ou partie d'une commande. Dans ce cas, l'acheteur pourra obtenir le remboursement total ou partiel des éventuels paiements effectués au titre de ladite commande.

### 1.4 – Minimum de commande.

 Le minimum de commande est fixé à 800 euros H.T. nets facturés.

- a) Toute commande égale ou supérieure à 1300 euros H.T. nets facturés sera livrée franco de port et d'emballage en France Métropolitaine, BENELUX, Allemagne, UK, Autriche, Italie, Espagne et Portugal sauf îles. Le coût réel des frais de transport sera facturé pour toute commande dont le montant est inférieur à 1300 euros H.T. nets facturés.
- b) Les produits sont vendus en fonction de leur disponibilité en stock au moment de la commande, et au prix en vigueur au moment de la livraison de la commande. Le Studio se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles.

c) Sauf communication écrite contraire de l'acheteur et accord entre les parties, les reliquats ne sont pas gérés hors nouveautés.

## **2. LIVRAISON – TRANSPORT**

a) Toutes les commandes voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport utilisé, même en cas de vente franco de port.

b) L'acheteur est libre d'assurer ou non la marchandise.

## **3. REGLEMENTS**

a) Nos paiements s'entendent à 30 jours nets date de facture, sauf convention contraire entre les parties, par chèque, traite, virement bancaire ou carte bancaire. La première commande est à régler au comptant, à Le Studio, avant départ de la marchandise par chèque ou virement ou SEPA.

b) Le Studio peut exiger des modalités particulières de paiement en fonction des informations économiques, juridiques ou financières en sa possession en respectant l'article L441-6 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

c) Un escompte de 2% est accordé pour tout règlement comptant, sauf première commande qui est en proforma.

d) Tout défaut de paiement total ou partiel du prix à l'échéance convenue donnera lieu de plein droit et après mise en demeure préalable,

- au retrait ou à la suspension de toutes modalités particulières de paiement offertes à l'acheteur, ainsi qu'à l'arrêt immédiat des livraisons, sauf dérogation convenue d'un commun accord et confirmé par Le Studio

- au paiement d'un intérêt de retard calculé sur la base de trois fois le taux d'intérêt de référence légal appliqué à la partie non payée du prix, et courant à la date de l'encaissement effectif du prix, conformément à la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

e) Tous les frais occasionnés par le retour d'un chèque impayé ainsi que tous les frais de recouvrement de quelque nature qu'ils soient, engagés par la société Le Studio pour obtenir le paiement de la créance, seront à la charge de l'acheteur.

f) Tout litige éventuel concernant la facturation doit être obligatoirement notifié par écrit dans un délai maximum de 15 jours nets suivant la date d'émission des factures concernées afin de pouvoir être résolu avant l'échéance du règlement.

## **4. RESERVE DE PROPRIETE**

a) Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

b) Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.

c) Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner.

d) Les paiements partiels du prix, au cas de reprise de la marchandise, resteront acquis à la société vendeur, à titre de dommages et intérêts pour inexécution de la convention.

e) Les produits faisant l'objet de commandes passées auprès de Le Studio, restent la propriété de Le Studio, jusqu'au paiement intégral du prix de vente et de tous les intérêts, frais et accessoires. Si ce prix est matérialisé par des traites ou autres effets de commerce, le paiement n'est réputé effectué qu'après encaissement des dits effets.

## **5. TRANSFERT DE PROPRIETE**

Toute réclamation concernant un litige sur livraison doit être effectuée sous 48 heures, auprès de Le Studio ainsi qu'auprès du transporteur, par mail ou par fax. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en charge.

## **6. RETOURS**

- a) Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, toute réclamation de l'acheteur concernant les services apparents ou la non-conformité du produit commandé, devra être formulé par mail (commercial@lestudioparis.com) auprès de Le Studio dans les 3 jours à compter de la réception de la marchandise.
- b) Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acquéreur. Tout produit retourné sans cet accord sera refusé et retourné en port dû à l'expéditeur.
- c) La demande de retour ne pourra être considérée par Le Studio que si les produits peuvent être retournés complets, dans leur conditionnement d'origine, en parfait état de revente, et figurant encore dans le tarif en vigueur de Le Studio.
- d) Tout retour accepté par Le Studio entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'acheteur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.
- e) Dans tous les cas, les frais et les risques du retour sont à la charge de l'acquéreur, à moins que la réclamation ne s'avère justifiée.
- f) Pour autant que la réclamation soit justifiée, les coûts résultants de l'échange sont à la charge du vendeur, c'est-à-dire exclusivement l'article échangé et les frais d'expédition.
- g) Toute réclamation concernant la qualité de la marchandise, les erreurs d'article ou de quantité devra être adressée par lettre recommandée dans un délai de 3 jours ouvrables après réception de la marchandise. Toute réclamation sur une marchandise déballée et /ou utilisée ne sera pas recevable. En ce qui concerne les produits électriques et/ou électroniques, une garantie de 18 mois est accordée. Le produit défectueux sera échangé ou fera l'objet d'un avoir sur retour dudit produit.

## **7. EXONERATION CONTRACTUELLE DE RESPONSABILITE**

Les obligations contractuelles de notre société seront suspendues de plein droit et sans formalité, et notre responsabilité dégagée, en cas de survenance d'évènements tels que : catastrophes naturelles, manque de matières premières, obstacles à la production ou au transport, accident de matériel survenant dans nos locaux, ceux de nos fournisseurs ou sous-traitants, ainsi qu'en cas de survenance, postérieure à la conclusion des ventes, de toute circonstance empêchant l'exécution par notre société de ses obligations dans des conditions normales.

## **8. CLAUSES RESOLUTOIRES**

En cas de non-exécution par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations et 5 jours après sa mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, la vente correspondante sera résolue de plein droit et sans formalité et sans préjudice de tous dommages et intérêts.

## **9. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION**

Toute contestation relative à l'interprétation ou l'exécution d'une commande quelconque seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.